



Saint-Prix, le 11 mars 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

MUNICIPALES

Des associations appellent les candidats à s'engager contre les nuisances des aéroports de Roissy et le Bourget

Dans le cadre des élections municipales, plusieurs associations et collectifs - *ADVOCNAR, ADERA, AREC, Aulnay Environnement, CIRENA, Collectif Non au T4, Environnement 93, France Nature Environnement Ile-de-France, Les Amis de la Terre Val d'Oise, MNLE 93 et Nord-est parisien, ROSO et SOS Vallée de Montmorency* - ont adressé un [questionnaire](#) à plus de 350 candidates et candidats dans les communes concernées par les nuisances aériennes de Roissy et du Bourget (départements 95, 92, 93, 78).

Le quotidien d'1,4 million de Franciliens est déjà rythmé par le flux incessant et en augmentation constante ces dernières années des avions de Roissy, 2^e aéroport européen en nombre de vols et 1^{er} en nombre de vols de nuit, et le Bourget, 1^{er} aéroport européen d'aviation d'affaire. Ces deux plateformes aéroportuaires sont à l'origine de pollutions environnementales et sonores importantes, lesquelles affectent tant le climat que la santé et la vie des habitants survolés.

L'inquiétude est grande quant au nouveau projet du Groupe ADP, présenté au printemps 2025 : dans le cadre de sa *vision d'aménagement de Roissy-Charles de Gaulle à l'horizon 2035 et 2050*, ADP prévoit + 19 % de mouvements d'avions en 2050 par rapport à 2019.

Au Bourget, rien ne vient limiter le trafic alors que l'aviation d'affaires est en plein boom.

Il est demandé aux candidates et candidats de se positionner sur les mesures défendues par les associations pour une réduction tangible des nuisances aériennes : limitation à la baisse du trafic aérien de jour comme de nuit, mise en place progressive de couvre-feux, interdiction des avions les plus bruyants, mise en place de la descente continue. Les candidats sont invités à développer leurs propositions, afin que les droits fondamentaux de nos concitoyens à la santé et à un environnement préservé soient respectés.

De nombreuses réponses positives sont parvenues des départements concernés, émanant de sensibilités politiques de tous bords.

- L'ensemble des répondants reconnaît l'impact négatif des activités des aéroports de Roissy et du Bourget sur le climat et la santé des populations survolées.

- 88,2 % des répondants sont opposés à tout projet d'infrastructure (extension, aménagement) qui permettrait la croissance du trafic aérien en nombre de mouvements d'avions sur les aéroports de Roissy et du Bourget, afin de protéger le climat et la santé des Franciliens.
- 88,2 % sont favorables au plafonnement à la baisse du trafic aérien à Roissy à 440 000 mouvements d'avions/an afin de réduire dès maintenant les impacts climatiques et sanitaires de cette plateforme.
- 92,2 % sont favorables à la mise en place de la descente continue - ou descente douce - généralisée H24 à Roissy, procédure remplaçant le dernier palier avant atterrissage, moins bruyante, plus économe en kérosène donc moins polluante et moins émettrice de gaz à effet de serre.
- 70,6 % se déclarent pour le plafonnement à la baisse du trafic aérien à l'aéroport du Bourget à 50 000 mouvements d'avions/an.
- 94,1 % sont favorables à l'interdiction des avions les plus bruyants.
- 92,2 % sont favorables à l'instauration d'un couvre-feu la nuit à Roissy et au Bourget, comme c'est le cas à Orly.
- 84,3 % considèrent que le trafic des aéroports de Roissy et du Bourget doit être conditionné à une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre compatible avec l'Accord de Paris.
- 96,1% s'engagent, une fois élus, à agir activement pour la mise en place des mesures et le respect des objectifs ci-dessus par tous les moyens dont dispose un élu local.
- 88,2 % pensent que l'Etat doit accompagner le secteur aérien et ses salariés dans le sens d'une transition écologique et sociale (diversification des activités hors aérien, aide à la reconversion des salariés...) en parallèle du développement de technologies moins carbonées
- 72,5 % estiment que le développement des drones de livraison et des avions urbains (taxis volants) est un nouveau danger pour la santé des populations survolées (bruit) et pour la transition écologique et sont prêts à demander leur interdiction.

[Consulter les réponses individuelles](#)

Dans [une tribune parue dans le Monde](#) du 19 février 2026, 275 élus nationaux et locaux refusaient l'extension de Roissy-CDG visant 14 millions de passagers et 74 000 vols annuels supplémentaires, incompatible avec la baisse urgente des émissions. Ce projet aggraverait nuisances sonores et pollution pour des millions de Franciliens et contredit l'abandon du terminal T4 présenté comme obsolète sur le plan climatique.

Majoritairement, les candidates et candidats soutiennent également la nécessaire baisse du trafic aérien et la réduction des nuisances, dans l'intérêt de leurs concitoyens.

Contacts presse :

Françoise BROCHOT (Présidente de l'ADVOCNAR) : 06 79 51 25 60

Catherine BOUVIER (secrétaire administrative) : 01 39 89 91 99